

L'ARTICLE INDEFINI EN ANCIEN FRANCAIS

Djibril THIAW

Université Cheikh Anta Diop, Dakar

ORCID iD: 0009-0001-0871-3625

djibril.thiaw@ucad.edu.snglythiaw@yahoo.fr

&

Rose SÈNE

Université Cheikh Anta Diop, Dakar

ORCID iD: 0009-0003-9695-4385

rosel.sene@ucad.edu.sn

Résumé: L'article est un constituant du syntagme nominal servant à la prédétermination du nom en français. L'article indéfini vient de l'évolution populaire du numéral latin *unus-una-unum*. Ses différentes formes ont servi à la fois comme articles et comme pronoms. Comme articles, elles actualisent le nom et s'alignent sur son paradigme. L'article indéfini avait en ancien français des emplois très différents au singulier et au pluriel. Au singulier il pouvait avoir une valeur de première présentation, une valeur indéterminée avec le sens de *un quelconque*, ou une valeur numérale tirée de son étymologie. Au pluriel, il était surtout appliqué au pluriel interne.

Mots-clés: article indéfini, actualisation, détermination, syntaxe, singulier, valeur, pluriel interne.

THE INDEFINITE ARTICLE IN OLD FRENCH

Abstract: The article determinant is a part of the noun group. It used to predetermine the noun in French. The indefinite article comes from the popular pronunciation of the Latin numeral *unus-una-unum*. Its various forms served both as articles and as pronouns. As articles, they specify the noun and conform to its paradigm. In Old French, the indefinite article had very different uses in singular and plural. In singular, it could have a first-person value, an indefinite value meaning "any one," or a numerical value derived from its etymology. In plural, it was primarily used for internal plurals.

Keywords: indefinite article, specification, determination, syntax, singular, value, internal plural.

Introduction

La catégorie de l'article n'existait pas en latin. Sa forme primitive est attestée en ancien français. Elle s'est construite à partir de deux catégories latines différentes. Les formes du démonstratif latin *ille - illa - illud* ont donné, après aphérèse, le paradigme de l'article défini en ancien français. Quant à l'article indéfini, il provient de l'adjectif

numéral cardinal *unus - una - unum*. L'article actualise le substantif et le fait passer de la langue dans le discours. Il permet au nom déterminé des variations extrêmes en extensité du singulier numérique à la totalité¹ (JOLY, G., 2018:235). Ces variations extrêmes sont signifiées par les articles *un* et *le*. *Un* traduit un mouvement de la pensée qui oriente la notion du substantif d'une image particulière, une extensité maximale vers le singulier, valeur numérale de l'article. *Le* quant à lui, permet une généralisation du substantif en partant de la valeur numérale de l'article. Il donne au substantif une image générale de lui-même. Cette étude porte sur l'emploi de l'article indéfini en ancien français dont l'emploi n'apparaît qu'en saisie tardive du mouvement de particularisation (JOLY, G., 2018:235). Si le mouvement de particularisation va le plus loin possible, il exprime le singulier, c'est à dire un particulier aussi particulier que possible (JOLY, G., 2018:235). Par contre, si le mouvement de particularisation est intercepté très tôt, il exprime un particulier aussi peu particulier que possible, c'est-à-dire un universel (JOLY, G., 2018:235). Dans cette étude, il sera question d'explicitier les emplois de cette nouvelle catégorie de déterminants du nom dans la langue médiévale. Au singulier comme au pluriel, l'article indéfini apportera certainement à la détermination nominale, des valeurs spécifiques liées à son étymologie et aux situations particulières dans lesquelles il pouvait être employé. Nous étudierons les origines et les formes de l'article indéfini en retraçant l'évolution des formes latines qui sont à l'origine de son paradigme en ancien français. Nous aborderons ensuite les différents emplois syntaxiques de l'article indéfini en ancien français, les emplois au singulier étant très différents des emplois au pluriel, nous analyserons les différentes valeurs qu'il pouvait avoir lorsqu'il actualise le substantif au singulier avant de voir les conditions particulières dans lesquelles le pluriel était appliqué.

1. Origines et formes de l'article indéfini en ancien français:

L'article indéfini est attesté dès les premiers textes de l'ancien français. On le retrouve déjà dans *La Cantilène de Sainte Eulalie* en 880.

*Ad une spede li roveret tolr lo chief; (V. 22)*²
(Avec une épée, il ordonna de lui trancher la tête;)

Il s'agit d'une forme populaire qui vient de l'évolution du paradigme de l'adjectif numéral cardinal latin *unus - una - unum*. Cette évolution a été assez simple. Au masculin, le cas sujet singulier et le cas régime pluriel sont identiques et ont la forme *uns*. *Uns* résulte, pour le cas sujet singulier de l'évolution du nominatif singulier *unus* et pour le cas régime pluriel de l'évolution de l'accusatif pluriel *unos*. Les modifications phonétiques qui ont été notées sont les suivantes: les voyelles finales s'effacent aux VIIe - VIIIe siècles, le *u* se palatalise au VIIIe siècle (*u > ü*) puis se nasalise au XIVe siècle. On peut aussi

¹ JOLY, Geneviève, *Précis d'ancien français, morphologie et syntaxe*, Armand Colin, Paris, 2018, P. 235. à ce propos, l'auteur ajoute que l'article est un quantifiant bipolaire qui définit le degré de particularité ou de généralité du nom. Il fait aussi la différence entre extensité et extension. Selon lui en effet, l'extensité est ensemble des objets du monde auxquels un nom (*N*) ou un groupe nominal (*GN*) est applicable. Il d'fini ensuite l'extension d'un nom est son extensité virtuelle.

² Nous avons exploité la version de *La Cantilène de Sainte Eulalie* (Séquence de Sainte Eulalie) tirée de *Aux Origines du Français*, Les Thématiques Littre, Trésor et histoire de la Langue Française, éditions Garnier, Paris, 2009, P. 50.

remarquer le maintien de la consonne finale *s* dans la forme ancienne. Dans la prononciation moderne il convient d'ajouter la réduction de la redondance de la nasalité qui se produit au XVII^e siècle avec la chute de la consonne nasale en position implosive. La forme *un*, identique pour le cas régime singulier et le cas sujet pluriel qui proviennent respectivement de l'accusatif singulier *unum* et du nominatif pluriel *uni*, a suivi la même évolution.

Au féminin, le paradigme de l'article indéfini en ancien français est issu de l'évolution du paradigme latin *una* - *unam* - **unas* - *unas*. La forme populaire *une* identique pour le cas sujet et le cas régime au singulier vient de l'évolution du nominatif singulier *una* ou de l'accusatif singulier *unam*. Après amuïssement du *m* de l'accusatif dès le latin classique, ces deux formes vont évoluer de la même façon. Au VIII^e siècle outre la palatalisation du *u* en *ü* au VIII^e siècle, la voyelle *a* en position finale s'affaiblit en *e* central. Au XIV^e siècle *ü* se nasalise et au XV^e siècle *e* central se labialise pour s'effacer au XVII^e siècle après la réduction de la redondance de la nasalité par la dénasalisation de la voyelle, la consonne nasale étant explosive. Ce qui explique la prononciation moderne. Pour les formes du féminin pluriel, il faut préciser que le nominatif pluriel **unas* est une réfection opérée depuis le latin impérial de la forme *unae*. À partir de ce moment, le nominatif et l'accusatif pluriels ont la même forme initiale *unas* qui va évoluer de la même façon que le nominatif et l'accusatif singuliers (*una* et *unam*) à la seule différence du *s* finale qui s'amuit au XIII^e siècle tout en se maintenant dans la graphie.

Ainsi, en ancien français, le paradigme de l'article indéfini s'établit comme suit:

Article indéfini	Masculin	Féminin
Nominatif singulier > cas sujet singulier	<i>Unus</i> > <i>uns</i>	<i>Una</i> > <i>une</i>
Accusatif singulier > cas régime singulier	<i>Unum</i> > <i>un</i>	<i>Unam</i> > <i>une</i>
Nominatif pluriel > cas sujet pluriel	<i>Uni</i> > <i>un</i>	<i>Unae</i> > <i>*unas</i> > <i>une</i>
Accusatif pluriel > cas régime pluriel	<i>Unos</i> > <i>uns</i>	<i>Unas</i> > <i>unes</i>

On note ainsi la variation des formes de l'article indéfini de l'ancien français en genre et en nombre. Cependant, il convient de noter que l'article n'a pas de paradigme propre, il s'aligne sur celui du substantif qu'il actualise. De plus, en vertu de la régularité de son paradigme, (Zink : 1989 :124) remarque que les indéfinis ne forment pas un système cohérent et que *un* et ses composés constituent le seul groupe dans lequel on perçoive une tentative de la langue de se doter de lexèmes typiquement indéfinis en prenant comme point de départ le numéral *ūnus* (*uns*). On retrouve ces articles indéfinis dans les textes d'ancien français même si leur emploi était beaucoup moins fréquent que celui de l'article défini:

*Mes dites moi, se vos savez, // Qui est **uns** chevaliers armez*

*D'**unes** armes d'azur et d'or, // Qui par ci devant passa or,*

*Lez lui **une** pucele cointe... (Erec et Enide, V. 583 - 587)*

(mais dites-moi, si vous le savez, qui est ce chevalier équipé

d'une armure d'azur et

d'or qui passa tout à l'heure devant chez vous, avec à ses côtés, une jeune fille charmante...)

Au vers 584, nous avons la forme *uns* du cas sujet singulier au masculin, au vers 585 la forme *unes* du cas régime pluriel au féminin et au vers 587 la forme *une* du cas régime singulier au féminin. La forme du féminin singulier *une* pouvait s'élider, mais très rarement, devant un substantif commençant par une voyelle. Nous en avons rencontré quelques exemples dans *la chanson de Roland*:

*En Rencesvals ad **un**'ewe curant,*

Aler i volt, si'n durrat a Rollant. (Roland, V. 2225-2226)

(à Roncevaux, il y a une rivière qui coule; pour en donner à Roland, il veut y aller.)

Li reis Marsilie s'en fuit en Sarraguce,

*Suz **un**'olive est descendut en l'umbre, (Roland, V. 2570 - 2571)*

(Le roi Marsile s'enfuit à Saragosse, là, à l'ombre, sous un olivier, il est descendu...)

JOLY fait remarquer que « la forme du féminin singulier **une** s'élide dans la prononciation devant un mot à initiale vocalique. Même si le phénomène n'apparaît pas dans la graphie. » (JOLY, G., 2018:11). Elle en donne l'exemple suivant:

Et li autre ont son cheval pris,

*Si l'ont en **une** estable mis, (Le Chevalier au Lion, V. 4675 - 4676)*

(Il y en a d'autres qui ont pris son cheval et qui l'ont mis à l'écurie.)

Ces formes de l'article indéfini étaient encore employées en moyen français et en français classique:

***Une** messe, **unes** matines, **unes** vespres bien sonnez sont à demy dictes (Rabelais, Garg. XL)*

En français moderne, les formes du pluriel et du cas sujet singulier au masculin n'ont pas survécu. On n'en retrouve plus que quelques survivances dans les pronoms *les uns/unes*, *quelques uns/unes*. Les différentes formes issues du paradigme latin de l'adjectif numéral cardinal *unus* - *una* - *unum* pouvaient aussi fonctionner comme pronom indéfini en ancien français. Cet emploi n'est pas à confondre avec celui de l'article indéfini :

*Tuit sont venu a la devise, Li cuens et les genz environ, // Les puceles et li baron. De liez et de maz en i ot: // Es **uns** pesa, es autres plot. (Erec et Enide, V. 1073-1074)*

(Il y en eut de joyeux et tristes; certains eurent la peine, d'autres du plaisir.)

Dans cet exemple, *uns*, cas sujet singulier, sujet du verbe *pesa* est anaphorique. Ses référents *li cuens et les genz environ*, *les puceles et li baron* se trouvent en effet dans le cotexte de gauche. Il fonctionne comme tous les autres pronoms numéraux. L'emploi pronominal de *un*, selon Sarré (1999 :180), pose l'existence d'un être dont l'identité n'est pas définie. Il pouvait ainsi être accompagné du partitif *de* (*des* en cas d'enclise avec l'article défini *les*) qui introduit une détermination comme dans l'exemple suivant. Le pronom a ici une valeur cataphorique puisque son référent *autres deus* se trouve dans le cotexte de droite:

*Li **uns des** autres deus s'eslisse,*

Son compaignon arriere laisse, (Erec et Enide, V. 2871-2872)

(L'un des deux autres prend son élan, laisse son compaignon en arrière.)

La détermination reçue par le pronom indéfini **un** pouvait être un adjectif qualificatif:

Onques meillors n'ot rois ne cuens,

***Un** sor, **un** vair et **un** baucent. (Erec et Enide, V. 1384-1385)*

(jamais roi ou comte n'en eut de meilleurs: un alezan, un pommelé et un tacheté.)

Lorsqu'il fonctionne comme pronom, **un** pouvait être associé avec la série tonique des possessifs déterminants du substantif:

*Tot maintenant la damoisele // **Un suen** serjant privé apele,*

Si li dist:... (Erec et Enide, V. 1403-1405)

*(Tout aussitôt la demoiselle appelle **un de** ses serviteurs et lui dit:)*

Dans l'emploi précédent, nous avons la forme **un** du pronom indéfini au cas régime singulier. Dans l'exemple qui suit, **uns** est la forme pronominale au cas sujet singulier:

***Uns siens** chevaliers qui porvit*

La letre si li a leüe: (Le Roman de la Rose... V. 1014-1015)

*(**Un de** ses chevaliers lui lut la lettre, après l'avoir parcourue:)*

En français modernes, ces formes du pronom indéfini sont employées avec le partitif **de** comme le montre les traductions. Il faut noter que nous n'avons rencontré aucune forme du pronom indéfini **un** associée à la série atone des possessifs.

Un pronom pouvait aussi apparaître seul en cas sujet ou en cas régime:

Por demi le tresor de Rome // Ne vousist il, a droit n'a tort,

*Qu'**uns** en eüst prodome mort...(Le Roman de la Rose...V. 64 - 66)*

(quand bien même on lui eût donné la moitié du trésor de Rome, il n'aurait pas voulu, à tort ou à raison, qu'un seul de ses hommes tuât de cette arme un homme...)

Plusieurs expressions seront formées à partir du paradigme du pronom indéfini **un** en ancien français: **un ... autre, uns e uns**, etc.:

*Par **uns e uns** les ad pris, le barun,*

À l'arceveque en est venuz atut, (Roland, V. 2190 - 2191)

(L'un après l'autre, il les a prit, le vaillant, puis avec eux il est revenu vers l'archevêque,)

***Li uns a l'autre** son cuer emble; (Erec et Enide, V. 1510)*

(L'un prive l'autre de son coeur;)

Résultat de l'enclise - **de + les, des** était en ancien français un article défini contracté ou un article partitif. Il n'a pas servi d'article indéfini:

***Des** loges sont tuit avalé,*

À l'encontre li sont alé. (Erec et Enide, V. 1173 - 1174)

(Tous sont descendus des loges et sont allés à sa rencontre.)

Dans cet emploi, **des** est article défini contracté et vient de l'enclise entre la préposition **de** et la forme du cas régime pluriel **les**. Ce n'est qu'au début du XIV^e siècle, donc en moyen français, que **des** va commencer à actualiser le pluriel indéfini. À ce propos, Christiane MARCHELLO-NIZIA (2005:145) écrit: « il est certes difficile d'affirmer que **de/des** n'est plus senti comme un partitif, mais il nous semble que désormais cette valeur est secondaire ou atténuée: on est sur la voie de la grammaticalisation de **des** comme pluriel de **un**;».

2. Syntaxe de l'article indéfini en ancien français

L'emploi de l'article indéfini était assez limité en ancien français. Dans les 663 vers du *miracle de Théophile*, nous n'avons relevé que 10 occurrences; et dans les 1533 vers que compte *Le jeu de Saint Nicolas* de Jean Bodel, nous avons 69 emplois de l'article indéfini dont 2 seulement au pluriel. Cet emploi limité de l'article indéfini en ancien français s'explique par le fait que *chaque fois que le mouvement de particularisation est peu engagé (saisi précoce) l'absence d'article vient concurrencer l'article indéfini* (JOLY, G., 2018:236). Rappelons que l'article n'a pas de paradigme propre en ancien français. Sa déclinaison s'aligne sur celle du substantif qu'il actualise. L'article indéfini, selon Revol (2002 :192) *reste très proche du numéral latin dont il est issu et il a toujours une valeur individualisante en ancien français*. Nous distinguerons l'emploi de l'article indéfini au singulier de son emploi au pluriel.

2.1. Les emplois de l'article indéfini au singulier

Lorsqu'il est employé en ancien français, l'article indéfini est porteur d'une valeur d'actualisation qui diffère d'une situation à une autre. Cette valeur de l'actualisation ne dépend pas cependant du cas sujet ou du cas régime. Il s'agit plutôt d'une variation sémantique qui permet d'établir une quantification indéfinie de l'article. Sarré (1999 : 13) en distingue trois : *un* équivalant à « n'importe quel », *un* équivalant à « un certain » et *un* équivalant tantôt à « n'importe quel » tantôt à « un certain ». Naturellement, parmi les valeurs que peut porter l'article indéfini au singulier en ancien français, il y a la valeur numérale qu'il tire de son étymologie, l'adjectif numéral cardinal latin *unus - una - unum*:

Ele meïsmes s'en estoit // Plus de .Vc. Fois mervoillie

*Coment **une** soule feïe // Tant bele chose faire sot; (Erec., V. 414-417)*

*(Celle-ci s'était elle même émerveillée plus de **mille** fois de ce qu' **une** fois seulement, elle sut créer si belle chose.)*

La valeur numérale de l'article indéfini *une* est confirmée ici par l'adjectif *soule*. On est dans un décompte, c'est-à-dire la détermination d'un nombre. *Une* a dans ce contexte la même valeur numérale que *.Vc. (mille)* au vers précédent. L'article indéfini est souvent employé avec cette valeur numérale derrière les verbes exprimant une quantité à mesurer:

*Einz qu'om alast **un** sul arpent de camp,*

Falt li le coer, si est chäest avant; (Roland, V. 2230-2231)

(Le temps d'aller la distance d'un arpent, le cœur lui manque et il tombe en avant.)

Dans cet emploi de l'article indéfini *un*, l'unité à mesurer est la distance. Il s'agit donc de déterminer le nombre d'arpents parcourus. La valeur numérale de *un* est très nette. Elle est d'ailleurs confirmée par l'adjectif *sul* qui suit comme dans l'exemple précédent. Dans les deux emplois que nous venons d'étudier, l'article indéfini au singulier a une valeur numérale avec le sens de *un (1)*, *un (1) seul*³. Cet emploi était assez fréquent

³ Lorsqu'il est employé comme pronom, *un* pouvait avoir le sens de *un seul*: *Ja des voes n'en venra **uns**!* (*Le jeu de Saint Nicolas*, V. 828).

derrière les verbes accompagnés d'une négation:

Met jus le pot et le baston,

*Car je **ne** te pris **un** festu. (Le jeu de Saint Nicolas, V. 609-610)*

(Pose le pot et le bâton, car je ne t'estime pas un clou.)

*Li vallez **ne** prise **une** cive... (Le conte du Graal, V. 926)*

(Le jeune homme se moque comme d'une prune...)

L'article indéfini peut être remplacer dans ces constructions par un autre adjectif numéral cardinal: *deus, treis (deux, trois)...*

*Ne leur valurent **deus** escorces // Li escus qui as cols lor pendent. B.I., 3020⁴*

(Les boucliers pendus à leurs cous ne leur furent d'aucune utilité.)

La possibilité de substituer un adjectif numéral à l'article indéfini confirme sa valeur numérale. Le français moderne a conservé ces emplois dans des expressions comme *ne pas valoir **un** clou*. L'article indéfini se place généralement avant le substantif qu'il détermine. Mais dans son emploi suivant où il a une valeur numérale, il vient après le substantif et il est suivi de l'adjectif *sul*:

*Suz ciel ne quid avoir ami **un** sul; (Roland, V. 2904)*

(Je pense qu'au monde je n'ai plus aucun (un seul) ami;)

Cette construction assez particulière qui semble placer l'article indéfini après le substantif peut cependant être interprétée autrement. On peut penser en effet que *un* est un pronom anaphorique qui reprend le substantif *ami*. Mais l'absence d'une virgule entre le substantif et le pronom qui le reprend peut rendre cette interprétation un peu fragile.

Dans d'autres emplois, *un* peut garder la valeur numérale mais avec le sens un peu différent de *un (1) même*:

*En **un** carnel cumandez qu'hom les port. (Roland, V. 2949)*

(et commandez qu'on les porte dans une même fosse.)

Dans ses emplois en anciens français, l'article indéfini au singulier pouvait actualiser un substantif qui apparaît pour la première fois dans le texte. Dans ce contexte, il a une valeur de première présentation:

Un petit est avant alez // Et vit gesir sor uns degrez

***Un vavasor** auques de jorz, // Mais mout estoit povre sa corz.*

Biauz homs estoit, chenuz et blans, // Debonaire, gentis et frans. Iluec estoit toz sous assis,

// Bien ressembloit qu'il fust pensis. Erec pensa que cil estoit // Proudoun, tost le herbergeroit.

*Parmi la porte entre en la cort, // **Li vavasors** contre li cort. (Erec et Enide, V. 373-384)*

(Il s'est alors avancé un peu plus loin, lorsqu'il aperçut, appuyé sur les marches d'un escalier, un vavasor d'un certain âge, mais la cour de sa maison était très pauvre. C'était un bel homme, à la tête chenue et aux cheveux blancs, de haute naissance, généreux et franc ; il était assis là, tout seul, à l'évidence plongé dans

⁴ Cité par JOLY, Geneviève, (2018: P. 238).

ses pensées. Erec pensa qu'il s'agissait d'un homme valeureux; aussi n'hésiterait-il pas à le loger. Il franchit la porte et pénètre dans la cour, le vavas seur court à sa rencontre.)

Au vers 375, le substantif est en première occurrence dans le texte. Il est ainsi actualisé par l'article *un* qui le prédétermine avec une valeur indéfinie. Dans ce contexte, *comme en français contemporain, l'article indéfini est amémoriel, référent à une entité supposée non encore identifiée, non connues du récepteur* (BURUDANT, Claude, 2000:120). Lorsque le substantif apparaît une deuxième fois au vers 384, il est actualisé par l'article défini *li* en gardant exactement la même forme⁵. L'article indéfini singulier *un* pouvait très souvent avoir une valeur indéterminée, avec le sens de «*un quelconque*», «*un parmi tant d'autres*» :

*Puis comanda a un serjant // Qu'en l'estable lez son destrier
Alast le palefroi lier. (Erec et Enide, V. 1416-1418)
(Puis il commanda à un serviteur d'aller à l'écurie attacher le palefroi à côté de son destrier.)*

L'article indéfini *a* dans cet emploi a une valeur indéterminée. Il indique que le substantif *serjant* réfère à un élément quelconque parmi tant d'autres éléments de même espèce, mais il s'applique à un seul élément de l'espèce. Son extensité est donc réduite. Cette valeur indéterminée peut aussi indiquer que le substantif actualisé par l'article indéfini intègre son référent dans une espèce donnée :

*Après sist Karados Briesbraz, // Uns chevaliers de grant solaz,
Et Caverons de Rebedic, // Et li filz le roi Quenedic, (Erec et Enide, V. 1715-1718)
(Puis Caradoc Court-Bras, un chevalier plein de Gaieté, et Caveron de Rébédic, et le fils du roi Quénédic;)*

Dans ces constructions, le substantif déterminé par l'article indéfini est assez souvent mis en apposition du nom qu'il doit intégrer dans une espèce. L'article *uns* dans l'exemple précédant indique que *Karados Briesbraz* fait partie de l'espèce des chevaliers. On peut également retrouver cette valeur de l'article indéfini au singulier dans les constructions où le substantif actualisé est en fonction attribut du sujet :

- Je sui uns clers. (Le miracle de Théophile, V. 296) (Je suis un clerc.)

L'article indéfini indique simplement ici que le sujet *je* appartient à l'espèce des clercs. L'emploi de l'article indéfini dans ces constructions était en concurrence avec l'absence d'article :

- Et je sui prestres. (Le miracle de Théophile, V. 297) (Et je suis un prêtre.)

La valeur indéterminée de l'article indéfini au singulier peut également servir en ancien

⁵ L'article défini *li* est mémoriel dans cet emploi, il est anaphorique. L'anaphore est fidèle dans ce contexte où le terme qui est repris a la même forme dans les deux occurrences. On parle d'anaphore infidèle dans le cas où le terme est remplacé par un synonyme ou une périphrase comme dans cet énoncé :

*Que jadis fu uns rois païens // Qui marchissoit as crestiens;
Chascun jour ert entr'eus la guerre. // un jour fist li païens requerre... (Le Jeu de Saint Nicolas, V. 9-12)
(jadis il y eut un roi païen qui était voisin des chrétiens. Chaque jour entre eux c'était la guerre. Un jour le païen fit attaquer...)*

français à désigner une espèce. Dans ce contexte, l'article indéfini a le sens de «*n'importe quel élément de l'espèce*». Il s'applique à tous les éléments appartenant à l'espèce et marque ainsi, dans le processus de quantification une extensité maximale:

- *Dame, ne cuit pas c'uns oisiaus*

Pouist en .i. jour tant voler. (Le Chevalier au Lion, V. 1824- 1825)

(- *Ma Dame, je ne crois pas que même un oiseau puisse en un jour autant voler.*)

Dans certaines circonstances, l'article indéfini au singulier peut avoir la valeur d'un déterminant démonstratif:

Mes dites moi, se vos savez,

Qui est uns chevaliers armez ... (Erec et Enide, V. 583 - 585)

(*Mais dites-moi, si vous le savez, qui est ce chevalier équipé ...*)

Comme le montre la traduction, l'article indéfini *uns* a la valeur du déterminant démonstratif *ce*. Il marque ainsi la singularité ou particularité de l'être ou la chose désignée.

2.2 les emplois de l'article indéfini pluriel

En ancien français les emplois du pluriel de l'article indéfini étaient très rares et correspondaient à des valeurs spécifiques. En effet, le pluriel indéterminé était généralement exprimé par l'absence de l'article, contrairement au français moderne où nous pouvons utiliser l'article indéfini *des*:

En grant dulong i veit ses chevaliers:

Urs e leuparz les voelent puis manger, (Roland, V. 2541- 2542)

(*Il voit ses hommes en grande détresse: des léopards, des ours veulent les dévorer.*)

Les substantifs *urs* et *leuparz* sont des pluriels indéterminés. Ils sont employés sans article. Pour citer Joly (2018:239), *l'article un s'appliquant à des êtres ou à des choses suffisamment engagés dans le processus de particularisation pour se distinguer des autres individus du même type, il est clair que le pluriel, où l'indétermination est constante, s'accorde mal de l'article* (JOLY, G., 2018:239). Ainsi, les rares occurrences de l'article indéfini au pluriel sont employées dans des circonstances assez particulières. Revol (2002 :105) avançait déjà, concernant l'article indéfini, *que le pluriel existe, mais il est employé uniquement pour des objets qui vont de paire ou qui forment un ensemble. Ex :uns degrés* (« un escalier »), *uns cous* (« une volée de coups »). Très souvent l'article indéfini pluriel est employé en ancien français pour déterminer un pluriel interne⁶, c'est à dire *un pluriel perçu sous le singulier* (BURUDANT, C. 2000:62). Ce pluriel interne peut apparaître sous plusieurs formes. Il peut être perçu comme une paire:

Et fu es estriers esfichiez,

Uns esperons a or chauciez; (Erec et Enide, V. 101 - 102)

(*Il était campé sur ses étriers et avait mis une paire d'éperons en or.*)

Et por garder que ses mains blanches

⁶ Le nombre interne n'existe plus en français moderne. Mais pour Buridant Claude, (P. 117) *il a été refait indirectement, sur le plan de la sémantèse, par l'emploi de noms collectifs: une dizaine, une centaine, qui représentent la formation d'une image singulière collective obtenue à partir de la pluralité.*

*Ne halaissent, ot **uns** blans gans. (Roman de la Rose, V. 562 - 563)*
(Et pour protéger ses blanches mains du hâle, elle portait une paire de gants blancs.)

L'article indéfini pluriel *uns* indique que dans ces emplois, on peut distinguer les deux éléments constitutifs sous les paires *esperons* et *blans gans* que l'on conçoit comme des singuliers. Reprenant les propos de Wagner (1974 : 92-93), *uns*, quand il symbolise l'unité entre dans la valeur des adjectifs numéraux cardinaux. Dans cette valeur, il marque fortement l'unité par rapport à la pluralité et dans ce cas, il demande à être traduit par un seul. Il soutient contrairement à Foulet (Petite syntaxe :87) que c'est avec cette valeur que *uns*, sous le couvert du singulier ou du pluriel, détermine un substantif de sens collectif. Les éléments constitutifs du pluriel interne peuvent ainsi dépasser le nombre de deux mais tout en restant solidaires:

*Un petit est avant alez // Et vit gesir sor **uns** degrez*
Un vavator auques de jorz, (Erec et Enide, V. 373 - 375)
(Il s'est alors avancé un peu plus loin, lorsqu'il aperçut, appuyé sur les marches d'un escalier, un vavasseur d'un certain âge.)

Le substantif *degrez* désigne un ensemble d'éléments solidaires - *les marches* - mais que l'on peut concevoir comme une unité, un tout - *les escaliers*. C'est donc un singulier qui recouvre un pluriel interne. On peut aussi remarquer que les éléments constitutifs du pluriel interne sont comptables. Nous retrouvons cet emploi de l'article indéfini dans les exemples suivants:

***Unes** ataches de quatre aunes // De fil de soie a or ovrees,*
A la roïne demandees; (Erec et Enide, V. 1618 -1620)
(La reine a commandé des attaches faites de quatre aunes de fil de soie relevé d'or.)
Mes dites moi, se vos savez, // Qui est uns chevaliers armez
*D'**unes** armes d'azur et d'or, (Erec et Enide, V. 583 - 585)*
(Mais dites-moi, si vous le savez, qui est ce chevalier équipé d'une armure d'azur et d'or)

Les substantifs *atches* et *armes* désignent un ensemble d'éléments comptables qui peut être conçu comme une unité. Le pluriel de l'article indéfini s'employait devant des substantifs qui n'apparaissaient généralement qu'au pluriel:

Si estoient d'une matiere,
*D'**unes** mors et d'une meniere,...(Erec et Enide, V. 1503 - 1504)*
(Ils étaient d'un même naturel, d'une même éducation et d'un même caractère,...)

Le substantif *mors* a le sens d'éducation, donc un ensemble d'habitudes, de comportements et de manières d'être. En français moderne, le produit de son évolution *mœurs* est généralement employé au pluriel. Dans certains de ses emplois, le pluriel de l'article indéfini en ancien français peut ne pas signifier un pluriel interne:

*Royz, d'outre Mec, **Unes** terres ardans et caudes. (Le Jeu de Saint Nicolas, V. 368 - 369)*

(Roi, d'au-delà de La Mecque, une région brûlante et chaude.)

L'emploi du pluriel de l'article indéfini dans ce contexte marque plutôt l'étendue: *ce pluriel peut aussi souligner, dans tel ou tel exemple, l'étendue, l'ampleur, pouvant être appuyée par des qualificatifs* (BURUDANT, C., 2000:116). Les noms collectifs pouvaient recevoir la détermination de l'article indéfini pluriel. En effet, bien qu'étant au singulier, le nom collectif peut être perçu comme un ensemble de personnes, comme un pluriel interne:

Neporquant, de Plaisance se partirent **unes** mult bones genz qui s'en alerent par autres chemins de Puille (ConquesteV. 54)⁷

(Néanmoins, tout un groupe d'excellentes gens quittèrent Plaisance, qui prirent d'autres chemins en pouille)

Le nom collectif *genz* désigne plusieurs personnes. On peut aussi remarquer que l'accord du verbe *s'en alerent* dont le sujet *qui* a pour antécédent *unes mult bones genz* se fait au pluriel. Il faut souligner que le plus souvent l'accord du verbe dans ces constructions se faisait au pluriel. Ces emplois de l'article indéfini au pluriel n'ont pas survécu en français moderne. Cependant on les retrouvait encore au XVI^e siècle: *Le .2. cas ou quel la cure curative n'a pas lieu, est en **unes** maladies qui sont curables par le benefice de cyrurgie, ...* (CHM, II, § 1438;)⁸

Les formes plurielles de l'article indéfini n'ont survécu en français moderne que dans la catégorie des pronoms: *les **uns**, quelques **uns***. En français moderne, le pluriel de l'article indéfini est *des*. Issu de la contraction de la préposition *de* et de l'article défini *les*. *Des* était en ancien français: soit un article défini contracté comme *au* et *du*: dans l'exemple qui suit, *des* ne désigne pas une partie; il a exactement la valeur de l'article défini pluriel *les*.

*Tuit s'en taissent, nes li hira // Qui **des** vaillanz crie le ban*

Et les mavaiz giete a un van. (Le Chevalier au Lion, V. 2206- 2208)

(Tous gardent le silence à propos de lui, mêle le héraut qui trompette publiquement les exploits des vaillants.)

- soit un article partitif: dans cet emploi, il désigne une partie d'un tout ou notion discontinue.

Li aporters anuier pot

*As sergens qui **des** mes servirent. (Le Chevalier au Lion, V. 5436-5437)*

*(Uniquement à les porter il y eut de quoi épuiser les serviteurs qui firent le service « qui servirent **des** mets».)*

Vers la fin du moyen âge, l'article *des* va commencer à actualiser des substantifs indéfinis pluriels.

⁷ Cité par BURUDANT, Claude à la page 116.

⁸ Cité par Christiane MARCHELLO-NIZIA, *la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Armand Colin, Paris 2005, P. 146. Elle ajoute à ce propos: *les formes de pluriel **uns** et **unes** n'ont pas tout à fait disparu: au XVI^e siècle on les rencontre encore, et Palsgrave les emploie avec certains termes dont il dit qu'ils n'existent qu'au pluriel.*

Conclusion

Bien qu'étant une création du français, l'article indéfini est bien présent dans les textes du Moyen âge. La catégorie de l'adjectif numéral cardinal *unus, una, unum* a suivi une évolution populaire pour donner les formes *un* et *uns* au masculin et les formes *une* et *unes* au féminin. Ces formes ont été également employées comme pronoms aussi bien au cas sujet qu'au cas régime et dans des constructions assez variées. L'article indéfini est beaucoup moins employé en ancien français qu'en français moderne. En effet, il était très fortement concurrencé par l'absence de l'article *chaque fois que le mouvement de particularisation est peu engagé (saisie précoce)*.⁹ Malgré ses emplois limités comparé au français moderne, l'article indéfini a actualisé le substantif singulier avec des valeurs différentes. Parmi celles-ci on peut retenir : la valeur numérale héritée de l'étymologie, la valeur de première présentation qui permet d'actualiser un substantif qui apparaît pour la première fois dans un texte et la valeur indéterminée avec le sens de «*un quelconque*», «*un parmi tant d'autres*», «*un certain*». Les formes du pluriel de l'article indéfini en ancien français s'employaient dans des situations particulières. Elles servaient à déterminer des substantifs qui désignaient un pluriel interne mais que l'on pouvait concevoir comme un ensemble, une unité, donc un singulier. Le pluriel interne pouvait se présenter sous forme d'une paire ou sous forme d'un ensemble d'éléments comptables constituant un tout. Dans d'autres emplois, moins nombreux, le pluriel de l'article indéfini marquait l'ampleur ou l'étendue. Ce pluriel indéfini n'existe plus en français moderne où l'article *des*, partitif et défini contracté à l'origine, sert d'article indéfini pluriel. Cependant des survivances de ses formes se rencontrent dans les pronoms *les uns, quelques uns*. Cette étude ouvre des perspectives de recherche sur les emplois et valeurs de l'article défini ainsi que de l'absence de l'article dénommée déterminant zéro en ancien français.

Références bibliographiques

- BODEL, J. (2005). *Le jeu de saint Nicolas*, Flammarion, Paris
- CHRETIEN de T. (1992). *Erec et Enide*, Lettres gothiques, Paris.
- CHRETIEN de T. (2009). *Le chevalier au Lion*, Lettres gothiques, Paris.
- DUFOUNET, J., LACHET, C. (2003). *La Littérature Française du Moyen Âge, romans et chroniques*, Flammarion, France.
- La Chanson de Roland, (2018). Collection dirigée par Michel Zink, Lettres gothiques, France.
- Les Thématiques Littré. (2009). *Origines du Français Trésor et Histoire de la Langue Française*, éditions Garnier, Paris.
- RUTEBEUF, (1987). *Le miracle de Théophile*, Flammarion, Paris.
- BURIDANT, C. (2000). *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, SEDES, Paris.
- JOLY, G. (2018). *Précis d'ancien français*, Armand Colin, Paris.
- MARCHELLO-NIZIA, C. (2005). *La Langue Française aux XIVe et XVe Siècles*, Armand Colin, Paris.
- REVOL, T. (2002). *Introduction à l'ancien français*, Nathan/VUEF, Paris.
- SARRE, N. (1999). *La quantification indéfinie en moyen français*, Presses Universitaires du Septentrion.
- ZINK, G. (1989). *Morphologie du français médiéval*, PUF, Paris, 1989.
- WAGNER, Robert L. (1974). *L'ancien français*, Librairie Larousse, Paris.

⁹ JOLY, G., estime qu'il faut plutôt parler d'absence de l'article et non d'article zéro dans la mesure où *l'article fait varier l'extensité du nom: en effet, lorsque le nom est employé sans article c'est qu'il est invariable en extensité*.